

RÈGLEMENT « Jeu Concours Halloween »

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation au « Jeu Concours Halloween » que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

1. ORGANISATION

Maison Alaryk, EURL immatriculée sous le SIRET 919 599 241 00016, dont le siège social est situé 2 Rue des Poiriers, 34500 Béziers et désignée dans le présent règlement « Maison Alaryk » ou « L'Organisateur », organise sur le site https://jeu-digital.fr/maison-alaryk/jeu-halloween/ un Jeu gratuit sans obligation d'achat. Le Jeu débutera le 23/10/2025 (à 10h00, UTC+2) et se terminera le 03/11/2025 (à 23h59, UTC +2).

2. RESPECT DU RÈGLEMENT DU JEU

Le fait de participer au présent Jeu vaut pour acceptation expresse et sans réserve de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Le participant déclare satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour participer au Jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement, les lois et les réglementations applicables.

3. ACCÈS AU JEU

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans à la date de publication du présent règlement.

Le Jeu est limité à 1 participation par personne. Toute participation multiple d'une même personne sous couvert de plusieurs comptes ou pseudonymes, pour le compte d'autres participants est interdite et sera analysée comme une fraude au Jeu.

4. INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU JEU

- 4.1 Les étapes pour participer au Jeu sont les suivantes :
- Renseigner sur le formulaire présent sur https://jeu-digital.fr/maison-alaryk/jeu-halloween/ ses coordonnées : nom, prénom, adresse e-mail valide, date de naissance, code postal.
- Aucune inscription par un autre moyen de communication qu'indiqué précédemment ne pourra être prise en compte et notamment par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.
 - 4.2 Les inscriptions seront ouvertes du 23/10/2025 (à 10h00, UTC+2) au 03/11/2025 (à 23h59, UTC +2).
 - 4.3 Vous serez informés par e-mail si vous avez gagné, le tirage au sort aura lieu le 07/11/2025.



4.4 Exclusions :

Les inscriptions seront considérées comme nulles si elles sont envoyées après la date limite d'inscription, si elles sont incomplètes, erronées, illisibles ou frauduleuses.

Les employés de l'Organisateur, ainsi que toute personne liée directement ou indirectement à l'organisation du Jeu, ne peuvent participer.

5. DOTATION

La dotation est la suivante :

- 1 calendrier de l'avent Brasserie Alaryk d'une valeur unitaire de 152€ TTC

6. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Le gagnant sera informé par courrier électronique, dans un délai maximum d'un mois suivant la date de fin de la loterie. Le courrier électronique rappellera les coordonnées de la personne inscrite. A défaut de contestation desdites coordonnées dans le délai de 10 jours à compter de la réception du courrier électronique, celles-ci seront réputées validées.

Seuls les participants ayant inscrit une adresse email valide au début du Jeu pourront prétendre à leurs lots.

Le lot sera à venir récupérer à notre caveau de vente Alaryk : 2 rue des Poiriers 34500 BEZIERS, ou au Comptoir D'Alaryk du Marché du Lez à Montpellier.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contrevaleur en numéraire, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Le gagnant renonce à réclamer à l'Organisateur tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du Jeu et l'annulation de sa dotation.

L'Organisateur ne saura être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution de la loterie dans les conditions initiales prévues), le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de changer unilatéralement la dotation, en cas de force majeure. Elle ne saura être responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. En cas de changement de la dotation, celle-ci serait remplacée par un lot de valeur équivalente ou supérieure.

7. RESPECT DES RÈGLES ET MODÉRATION



Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants, ainsi qu'au respect de l'esprit du Jeu et d'autrui, attitude non suggestive, ne portant pas atteintes aux bonnes mœurs, ni au droit à l'image d'autrui.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

L'Organisateur se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

8. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être mise en cause dans les cas suivants :

• Lorsque le présent Jeu doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le Jeu.

Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

- L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et / ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation.
- L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du site Internet. La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être déclaré responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Jeu.
- En outre, l'Organisateur ne saurait être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'un formulaire ou bulletin n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou de défaillance technique de l'ordinateur ou du téléphone d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent Jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.



9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de son prénom, lors de l'annonce des résultats du Jeu, afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son prix.

Les informations communiquées au cours du Jeu feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'usage interne de l'Organisateur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces droits pourront être exercés en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) par mail : priscilla@alaryboissons.fr ou par voie postale : La Brasserie Alaryk – 2 Rue des Poiriers, 34500 Béziers, France.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. De même, le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de son prénom, lors de l'annonce des résultats du Jeu, afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son prix.

L'Organisateur utilisera uniquement les données personnelles aux fins qui auront été indiquées au moment de l'inscription au Jeu.

L'Organisateur ne transmettra à des tiers les données personnelles des participants que si ces derniers lui en auront donné expressément l'autorisation.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Organisateur.

Ces données sont recueillies pour contacter le(s) gagnant(s) et leur envoyer dans l'année des informations sur nos événements, promotions ou autre via email ou sms.

Les données collectées sont à destination du service Communication et Marketing pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication du Jeu.

10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au « Jeu Concours Halloween » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement est disponible en ligne sur https://jeu-digital.fr/maison-alaryk/jeu-halloween/.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne et porté à la connaissance des participants.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Maison Alaryk et la décision sera sans appel.

Règlement soumis à la loi Française.